



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>102985</b>	De <b>M. Arnaud Viala</b> ( Les Républicains - Aveyron )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Aménagement du territoire, ruralité et collectivités territoriales		<b>Ministère attributaire</b> > Cohésion des territoires
<b>Rubrique</b> >aménagement du territoire	<b>Tête d'analyse</b> >montagne	<b>Analyse</b> > friches touristiques. statistiques.
Question publiée au JO le : <b>28/02/2017</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Arnaud Viala interroge M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales sur le nombre de sites de friches touristiques par massif montagneux. Selon le bulletin numéro 3 de l'Association géographique française de 1997, il resterait 13 sites de friches touristiques réparties sur l'ensemble des massifs montagneux. Le fait que perdure toujours de telles installations abandonnées est en totale contradiction avec les politiques, locales et nationales, d'aménagement durable du territoire et environnementales. Il lui demande quel est le nombre actuel de ces sites de friches touristiques par massif montagneux et si des actions de résorption sont envisagées.